



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 juillet 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI, Laétitia ALONSO

Absents : Christian ROUX, Marcel LOMBARDI, Sylvie CALAMEL

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ENRIETTO

Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 22 mai 2018 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Délibérations

- Aménagement du parking Chemin de Ronde et Aire de jeux chemin Serres des Fourques

Monsieur le Maire rappelle que le Département propose d'aider la commune dans ces projets, avec le don d'arbre par le biais d'une aide nommée « 20.000 arbres en Vaucluse ». En revanche, il reste à la charge des frais de plantation et d'entretien. Dans ce cadre-là, il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'engagement de la commune dans la démarche « planter 20.000 arbres en Vaucluse » par la signature d'une convention avec le Département. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer à ce sujet. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Biens présumés sans maître

Monsieur le Maire donne lecture des articles du Code Général de la propriété publique relatifs à la question, ainsi que la circulaire préfectorale s'y rapportant. Modène est concerné pour la parcelle B628. L'arrêté préfectoral a été affiché sur les lieux pour avertir l'éventuel propriétaire afin qu'il se manifeste. Au terme des 2 mois, un certificat d'affichage sera délivré à la Préfecture pour que la parcelle soit enregistrée dans le domaine public si personne ne s'est manifesté. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle favorable à une intégration de cette parcelle dans le patrimoine foncier de la Commune. **Délégation de signature votée POUR à l'unanimité.**

- Département : demande de Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Au titre de l'année 2017, le Département a financé un impayé en énergie pour 1 montant de 136€ sur la commune de Modène. Une demande de participation est demandée à la commune à hauteur de 73,21€. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande de participation. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la parcelle de monsieur CARLE, située chemin de Ronde, et explique qu'il serait intéressant d'envisager d'acquérir une partie du terrain qui touche par le Nord

ce nouveau terrain, pour avoir un espace plus grand, qui serait dédié dans un avenir proche à l'installation d'un plateau sportif (en grande partie financé par l'OIS, sujet abordé lors de séances précédentes) permettant d'y accueillir les enfants de l'école et habitants. Il a pu rencontrer les propriétaires de ce terrain en continuité de celui appartenant maintenant à la commune. Les propriétaires seraient d'accord pour en céder une partie à la Commune dans les mêmes conditions que celles pour le 1^{er} achat (2€ le m2 et prise en charges des frais par la Commune). Monsieur le Maire a donc demandé un devis à un géomètre (bornage et relevé préparatoire et calcul suite au découpage), pour avoir une idée des frais qu'il faudrait engager et demande à l'assemblée délibérante son avis sur le sujet. **Délibération prise à l'unanimité POUR** donner son accord à monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce projet (bornage, frais de notaire et achat de terrain). Monsieur le Maire précise que la somme nécessaire a été prévue au BP de l'année et qu'il ne devrait donc pas être nécessaire de le modifier.

2 Travaux

- Ecole : Norbert LEPATRE fait le bilan des travaux réalisés et à venir et présente la proposition de la Cove concernant la barrière de protection au niveau du passage entre le parking et l'arrière de l'école. La Cove aillant eu un désistement de commande, propose de poser une barrière en fer forgé sur les cotés du passage sans supplément par rapport au devis initial.
- Aire de jeux et parking école : Monsieur le Maire rapporte le résultat de l'ouverture des plis pour la partie terrassement, création du parking, mise en place des bordures pour l'aménagement d'arbres et arbustes. L'entreprise la mieux disante a été retenue, il s'agit de ROBERTI Frères.
L'ouverture des plis pour l'aménagement d'arbres et arbustes et entretien de végétaux se fera plus tard.

3 Questions diverses

- Ecole : Isabelle PARIS fait le compte rendu du dernier conseil d'école, notamment le transfert provisoire de la classe de Modène à St Pierre pour la rentrée prochaine, et ce jusqu'aux vacances de toussaint. Le but étant de permettre des travaux de mise aux normes accessibilités et sécurité. Monsieur le Maire rappelle que lors de la rencontre entre lui-même, l'enseignant de Modène, la Cove et l'Inspectrice Académique, il n'a jamais été question de travaux de plafond. Isabelle PARIS donne les effectifs à venir : 8 radiations et 121 élèves pour septembre 2018.
- Cove : Michel RINAUDO demande si un nouveau Président de l'intercommunalité a été élu et monsieur le Maire annonce qu'il s'agit de Guy REY, Maire d'Aubignan.
- Bâtiment de l'école : Laëtitia ALONSO demande pourquoi l'ancien logement de l'instituteur, aujourd'hui laissé vacant, reste inoccupé. Monsieur le Maire explique qu'il y aurait vraiment beaucoup de travaux pour pouvoir le rendre utilisable, à commencer par un accès indépendant, puisqu'il se trouve à l'étage et qu'à ce jour le seul accès se fait par la classe au rez-de-chaussée.
- Réclamations : Marie-Hélène ENRIETTO fait remonter les remarques d'une administrée. Une invitation avait été faite par cette dernière pour le vernissage d'une exposition de ses œuvres et personne n'est venu représenter la Mairie. Madame ENRIETTO suggère que le CCAS propose à cette personne de faire une exposition dans la salle de la Cure. Cette même administrée s'inquiète d'un arbre menaçant de tomber au début de son chemin. Monsieur le Maire rappelle que l'arbre en question se trouve dans le domaine privé, sur une parcelle appartenant au Syndicat Rhône Ventoux et explique que cette administrée doit se rapprocher du Syndicat.

Enfin, cette même administrée a fait remarquer à madame ENRIETTO que l'éclairage public était insuffisant au pont pour lui permettre d'y voir correctement la nuit lorsqu'elle rentre chez elle. Norbert LEPATRE répond que les travaux étaient prévus, mais qu'ils sont reportés par l'entreprise pour le moment.

- Réhausse muret chemin des Libertonnes : monsieur LEPATRE rappelle que de travaux de rehaussement du muret au chemin des Libertonnes ont été commandés à la Cove. Ces travaux débuteront lundi 16 juillet et devraient être terminés avant vendredi 20 juillet pour ne pas gêner le passage des véhicules déviés pour la fête votive.
- Panneau de signalement : Isabelle PARIS demande comment faut-il faire pour implanter une enseigne indiquant la MAM au début du chemin des Libertonnes, pour permettre aux nouveaux parents de mieux les trouver. Monsieur le Maire explique qu'il faut déposer une demande de travaux en Mairie et que la question sera étudiée par le Département et/ou la Commune en fonction de l'emplacement demandé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.